



**A l'occasion de son Centenaire,
le Comité de Côte d'Or de la Ligue Contre le Cancer
décernera des prix scientifiques ouverts aux
chercheurs de la Région Bourgogne-Franche-Comté**

**Prix du Centenaire de la Ligue contre le Cancer,
Comité Côte-d'Or, 2021**

Règlement du concours (version 28-05-2020)

Article 1

À l'occasion de son centenaire en 2021, le Comité Côte-d'Or de la Ligue contre le Cancer (CD21) instaure des Prix du Centenaire.

Article 2

Il sera décerné :

- deux prix seniors : d'un montant chacun de 80 000 € (sans limite d'âge).
- deux prix juniors d'un montant de 40 000 € (jeune chercheur d'âge inférieur à 35 ans à la date limite du dépôt des candidatures).
- à l'attribution nominative des prix sera associée l'équipe de recherche des lauréats

Article 3

Il s'agit de prix scientifiques destinés à récompenser des recherches sur le cancer sans restriction d'un type de cancer ou d'un niveau d'investigation (fondamental, translationnel, clinique...).

Article 4

Critères généraux de sélection des candidatures.

Prix séniors :

- Travaux ayant conduit à une avancée très significative dans la recherche sur le cancer ou se révélant particulièrement prometteurs dans le domaine de la cancérologie
- Originalité au niveau national et international
- Publications dans des revues internationales à comité de lecture de haut niveau, brevets internationaux
- Continuité de l'engagement en recherche

Prix Juniors :

- Jeune chercheur dont les travaux sur le cancer sont très prometteurs
- Originalité au niveau national et international
- Publications dans des revues internationales à comité de lecture de haut niveau, brevets internationaux
- Excellence du parcours scientifique (cursus universitaire, début de carrière scientifique,...)

Article 5

Appel à candidature :

- Entre le 1^{er} septembre et le 15 octobre 2020 auprès du secrétariat de la Ligue contre le Cancer, Comité Côte-d'Or à l'adresse mail suivante : Prixscientifique100.CD21@gmail.com

Contact :

La Ligue contre le Cancer,

29 C rue de Talant

CS 40750

21007 Dijon.

Tel : 03 80 50 80 00.

Site : www.ligue-cancer21.net

- Candidatures éligibles : chercheurs statutaires de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Article 6

Documents à soumettre (en français, hormis les publications) :

- Lettre de recommandation du Directeur (de la Directrice) de l'institution de recherche où travaille le (la) candidat(e)
- Curriculum vitae complet du (de la) candidat(e) (diplômes, parcours et carrière scientifiques, liste des publications réalisées et des brevets internationaux exploités, nombre de citations, invitations en tant que conférencier, encadrement de doctorants et autres chercheurs en formation, financements publics ou privés obtenus, collaborations académique et collaborations industrielles,...). Les publications seront classées par ordre décroissant de leur facteur d'impact
- Composition de l'équipe au sein de laquelle travaille le (la) candidat(e) et identité de l'organisme gestionnaire de l'équipe dont dépend le(a) chercheur(se)
- Description des travaux et avancées scientifiques motivant la candidature, présentation de leur importance pour la recherche dans le domaine du cancer et perspectives ouvertes (10 pages maximum pour les candidats seniors et 5 maximum pour les candidats juniors)
- Projets qui pourraient être développés à la suite de l'attribution du Prix (1 page maximum)
- Copie des publications les plus significatives issues des travaux soumis pour l'obtention du Prix (10 maximum)

Article 7

Critères d'évaluation

Les critères à prendre en compte sont les suivants :

- Originalité au niveau national et international
- Nombre et qualité des publications internationales (impact factors)
- Brevets internationaux exploités
- Rayonnement du candidat: invitations du candidat en tant que conférencier au niveau national et international, nombre de citations
- H index des candidats (pour les candidats « seniors »)
- Collaborations académiques et collaborations industrielles
- Encadrements de chercheurs en formation (Masters 2, doctorants, post-doctorants) et devenir des diplômés formés
- Obtention de financements publics (contrats européens, ANR, Région,...) ou privés (contrats industriels,...) nationaux et internationaux
- Pour les candidats « juniors », excellence du parcours scientifique (cursus universitaire, début de carrière scientifique,...)
- Perspectives ouvertes par les travaux réalisés

À partir d'une grille d'évaluation établie par le CSD 21, comportant des notes de A à D pour les différents critères, le CSD 21 établira une sélection des candidatures.

Article 8

Instruction et classement des dossiers :

- Les dossiers déposés à l'adresse Prixscientifique100.CD21@gmail.com seront expertisés par au moins deux personnalités scientifiques extérieures à la Région Bourgogne-Franche-Comté, en veillant à éliminer tout conflit d'intérêt.
- Les expertises seront transmises au CSD21 qui opérera un classement des dossiers au vu des expertises réalisées et choisira les lauréats
- Décision finale : Validation par le Conseil d'Administration du Comité Côte-d'Or des choix du CSD21
- Les candidats seront informés des décisions du CD21 au cours du 2^{ème} trimestre 2021

Article 9

Remise des Prix :

- Remise des Prix lors des cérémonies de célébration du centenaire par le Président du Conseil d'Administration du Comité Côte-d'Or de la Ligue contre le cancer en septembre 2021
- Présentation par les lauréats de leurs travaux lors de l'Assemblée Générale Nationale en 2022.